

Le mot du Président

Chers locataires,

Notre engagement envers votre bien-être et l'amélioration de votre cadre de vie restent notre priorité.

C'est dans cette optique que nous poursuivons nos projets de réhabilitation visant à moderniser nos résidences et à renforcer leur performance énergétique. L'isolation thermique fait partie des grands axes de ces travaux, afin d'améliorer votre confort tout en réduisant votre consommation énergétique.

Parce que votre avis compte, nous avons également mis en place les réunions « MAH à votre écoute ». Ces rencontres sont l'occasion d'échanger directement avec vous, de mieux comprendre vos attentes et de construire ensemble des solutions adaptées à vos besoins.

Nous restons à vos côtés pour faire de votre logement un espace toujours plus agréable et chaleureux.

Bien à vous,

Je vous souhaite une bonne lecture de ce nouveau numéro.

Norbert Graves

Président Directeur Général
de Montélimar-Agglomération Habitat



Norbert GRAVES
Président Directeur Général



Jean-François SICOT
Directeur Général Délégué

NOS PROGRAMMES D'ENVERGURE EN COURS DE REALISATION

Montélimar-Agglomération-Habitat a lancé plusieurs programmes de construction et de réhabilitation thermique sur son parc.



« **Domaine Gambus** »
Programme de construction
40 logements



« **Jean Moulin** »
Programme de réhabilitation
61 logements



« **Le Plan** »
Programme de réhabilitation
160 logements

Aujourd'hui, les résidences « Le Plan » et « Jean Moulin » sont en cours de rénovation. Ces programmes reflètent l'engagement de MAH à développer des projets en faveur de la transition énergétique et de l'amélioration du confort des logements. L'objectif est de renforcer l'isolation thermique, l'efficacité énergétique et l'isolation acoustique pour un meilleur confort des résidents.

En programme de construction, le « Domaine Gambus », 40 logements seront livrés en 2026, Un projet ambitieux, pensé pour allier confort des résidents et respect des normes énergétiques.

RÉGULARISATION DES CHARGES 2024 : CE QU'IL FAUT SAVOIR

Chaque année, la régularisation des charges permet d'ajuster les provisions versées en fonction des dépenses réelles engagées pour l'entretien et le bon fonctionnement de votre résidence.

Pour l'exercice 2024, le décompte des charges vous sera envoyé en juin 2025, avec une prise d'effet en juillet.

Des charges calculées sur des coûts réels

Les charges sont établies à partir des dépenses réelles engagées au cours de l'année 2024. Ces coûts concernent notamment :

- L'entretien des parties communes
- La consommation d'eau et d'énergie pour les équipements collectifs
- Les contrats de maintenance et de nettoyage
- Les taxes et redevances liées à l'immeuble

Une permanence pour répondre à vos questions

Afin de faciliter les échanges et vous accompagner dans la compréhension de votre décompte, une permanence sera mise en place. Vous pourrez ainsi poser toutes vos questions et obtenir des explications détaillées sur les différents postes de charges ainsi que sur le mode de paiement.

MAH ACCEPTE LES CHÈQUES ÉNERGIE POUR LE PAIEMENT DE VOS FACTURES.

N'oubliez pas d'utiliser votre chèque énergie !

Nous souhaitons vous rappeler l'importance d'utiliser votre chèque énergie, un coup de pouce financier pour payer vos factures d'énergie et réaliser des économies. Le chèque énergie est envoyé automatiquement aux foyers éligibles sur la base de leur déclaration de revenus.

Si vous ne l'avez pas reçu, vérifiez votre éligibilité et faites les démarches nécessaires sur le site : <https://chequeenergie2024.asp-public.fr/chqnrj2024/identification>

En utilisant le chèque énergie, vous pouvez non seulement alléger vos dépenses, mais aussi prévenir les impayés.

C'est une mesure préventive essentielle pour garantir un compte locataire à jour et contribuer à un bon équilibre budgétaire.



ATELIERS DE GESTION BUDGETAIRE : ACCOMPAGNER NOS LOCATAIRES AU QUOTIDIEN

En collaboration avec l'UDAF, MONTELMAR AGGLOMERATION HABITAT a organisé deux ateliers dédiés à la gestion budgétaire, conçus pour aider les locataires à mieux maîtriser leur budget et à gérer leurs dépenses en toute sérénité

Cet événement a réuni locataires, CAF, CMS, Associations de locataires (CLCV) et l'association de réinsertion APSTE, témoignant de l'importance d'un accompagnement collectif pour favoriser la stabilité financière.

Un grand merci à tous les participants et partenaires pour leur engagement ! Ensemble, nous continuons à développer des actions concrètes pour accompagner nos résidents dans leur quotidien.



DEMANDE DE LOGEMENT EN LIGNE ! UN SERVICE EN 1 CLIC !

Chez MAH, simplifiez-vous la vie en soumettant vos demandes de logement directement sur le site :

www.demande-logement-social.gouv.fr
Gagnez du temps et optez pour la rapidité !

Vous souhaitez mieux maîtriser votre consommation d'eau et éviter les mauvaises surprises ?

Grâce à l'espace client ISTA, les résidents équipés d'un compteur individuel peuvent suivre en temps réel leur consommation d'eau et adapter leurs habitudes pour plus d'économies.

Créez votre espace client en quelques étapes simples

Pour accéder à votre suivi personnalisé, il vous suffit de créer votre compte en ligne :

1. Rendez-vous sur le site web ISTA

→ Accédez à la plateforme dédiée en suivant ce lien : www.ista.fr

2. Cliquez sur "Créer un compte"

→ Suivez les étapes du formulaire

3. Activez votre compte

Si vous avez besoin d'aide pour créer votre compte en ligne, utilisez les liens d'aide du formulaire ou contactez l'assistance ISTA en cliquant en haut, à droite de l'écran.

En créant votre espace client ISTA, vous avez toutes les clés en main pour une gestion plus efficace de votre eau au quotidien. N'attendez plus, inscrivez-vous dès maintenant !

(Procédure disponible sur le site : montelimar-agglomeration-habitat.fr / QR code en dernière page du journal)

OPTEZ POUR LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE : SIMPLIFIEZ-VOUS LA VIE !

MAH a engagé depuis 2023, un important dispositif de lutte préventive des impayés locatifs, afin d'accompagner nos clients-locataires. Des moyens sont mis à disposition pour faciliter le paiement du loyer.

Le prélèvement automatique est la solution idéale pour une gestion budgétaire simplifiée et sans stress. En optant pour ce mode de paiement, vous bénéficiez de nombreux avantages qui facilitent votre quotidien.

Tout d'abord, le prélèvement automatique permet une **gestion financière plus fluide**. Vos paiements sont effectués automatiquement à date fixe au choix le 2, le 7, le 12, le 15, le 17 ou le 22 du mois, vous évitant ainsi les oublis et les retards. Cela signifie moins de soucis et plus de temps pour vous concentrer sur ce qui compte vraiment.

Ensuite, il contribue à **prévenir les impayés** et les **risques d'expulsion**. En automatisant vos paiements, vous vous assurez que vos obligations financières sont toujours respectées, ce qui réduit considérablement les risques de contentieux.

Adoptez le prélèvement automatique, c'est choisir la tranquillité d'esprit et une meilleure maîtrise de votre budget, comme 85% de nos clients-locataires. Simplifiez-vous la vie dès aujourd'hui et profitez d'une gestion sereine de vos finances.

Informations et renseignements auprès de votre Responsable Territorial Immobilier de secteur.

ENTRETIEN DES HAIES : CE QU'IL FAUT SAVOIR

Si vous disposez d'un jardin privatif, l'entretien de votre haie est essentiel pour préserver un cadre de vie agréable pour tous.

Une haie bien entretenue permet de maintenir une bonne harmonie entre les espaces verts et d'éviter toute gêne pour le voisinage.

Règles à respecter

- La hauteur des haies ne doit pas dépasser 2 mètres afin de garantir une bonne luminosité et éviter tout débordement sur les espaces communs ou voisins.
- Une taille régulière est recommandée au moins deux fois par an, généralement au printemps et à la fin de l'été.
- Les branches ne doivent pas empiéter sur les chemins, passages ou propriétés voisines.

Pourquoi est-ce important ?

Un entretien régulier permet de :

- ✓ Préserver l'esthétique et la propreté des espaces verts
- ✓ Assurer une meilleure visibilité et sécurité
- ✓ Éviter les nuisances pour le voisinage

Nous comptons sur votre collaboration pour maintenir des espaces extérieurs agréables et bien entretenus.

Merci pour votre engagement au service du bien-être de tous !



DÉCHETS VERTS ET ENCOMBRANTS : PENSEZ À LA DÉCHÈTERIE

Pour préserver la propreté de votre cadre de vie et respecter l'environnement, il est essentiel de bien gérer l'évacuation de vos déchets verts (tontes, branches, feuilles...) et encombrants (meubles, électroménager, matelas...).

Déposez vos déchets en déchèterie

Les déchèteries sont à votre disposition pour vous permettre de vous débarrasser de ces déchets de manière responsable et conforme à la réglementation.

Rappel de la loi

Il est interdit de déposer des déchets verts ou encombrants sur la voie publique sous peine de sanctions. Leur abandon peut entraîner une amende allant jusqu'à 1 500 € (Décret n°2020-1573 du 11 décembre 2020 - art. 8),

Obtenez votre carte de déchèterie gratuitement !

L'accès aux déchèteries est gratuit pour les particuliers. Pour obtenir votre carte, il vous suffit d'en faire la demande auprès de votre mairie ou de la communauté de communes.

Agissons ensemble pour un cadre de vie propre et agréable !

Cinq déchèteries sont à la disposition des habitants et des professionnels de l'agglomération, pour toute visite et dépôt, une carte d'accès est obligatoire.

La carte de déchèterie est gratuite ! Vous pouvez effectuer votre demande en ligne sur <https://www.montelimar-agglo.fr/vie-quotidienne/dechets/les-decheteries> ou à Montélimar Agglomération, Maison des Services Publics, 1 avenue Saint Martin à Montélimar (04 75 00 64 41)



Pour nous joindre :

ACCUEIL DU PUBLIC

Accueil physique :

du lundi au vendredi : de 8h45 à 12h30

Après-midi de 13h30 à 16h30 (uniquement sur rendez-vous)

Accueil téléphonique : 04 75 01 69 80

standard téléphonique aux heures d'ouverture

Astreinte technique 06 71 27 91 78

- Du lundi au vendredi 12h30 - 13h30 / 16h30 - 8h45

• Les week-ends et jours fériés 24h/24h

Attention : numéro réservé aux urgences

(incendies, inondations, engorgements de colonne...)

contact@montelimar-agglomeration-habitat.fr

Montélimar-Agglomération Habitat

Tour H - 3 place Clemenceau - CS 40293

26207 Montélimar Cedex

Directeur de la publication : Norbert Graves

Rédaction : Lynda Tomas

services de Montélimar - Agglomération Habitat

Photos : Lynda Tomas

PAO et impression : Imprimerie Bayle Montélimar

Papier recyclé - ISSN : 2801-1597 - Tirage 2000 ex

Périodique

PARTAGEZ LA BEAUTÉ DE VOTRE JARDIN OU BALCON FLEURI !

Votre jardin ou votre balcon est un petit coin de paradis fleuri ?

Partagez-le avec nous !

Envoyez-nous vos plus belles photos, et nous les publierons sur les réseaux sociaux ainsi que sur le journal trimestriel pour mettre en avant votre créativité et votre amour des plantes, fleurs ou potager.

Comment participer ?

Prenez une photo de votre jardin ou balcon fleuri.

Envoyez-la à : contact@montelimar-agglomeration-habitat.fr

Suivez-nous sur Facebook pour découvrir les plus beaux espaces végétalisés !

🌱 Faites fleurir l'inspiration et rejoignez-nous vite ! 🌻

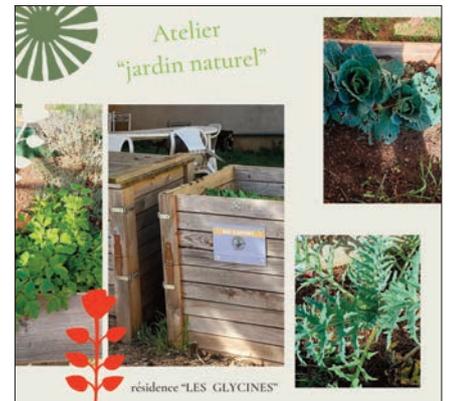
ATELIER JARDIN NATUREL

Premier atelier jardin naturel : plantation, partage et bien-être !

Ce fut un beau moment de cohésion et de convivialité lors de notre atelier jardin naturel avec nos locataires jardiniers et intergénérationnels !

Ensemble, nous avons réalisé les premières plantations du printemps dans le jardin partagé mis à disposition des résidents.

Un grand merci à Christophe Bichon pour ses précieux conseils et son approche pédagogique sur un jardinage sain, respectueux de l'environnement et économe en ressources.



Au-delà de la culture des plantes, le jardin partagé favorise aussi le bien-être et la santé mentale, contribuant ainsi à un cadre de vie plus apaisant et agréable pour tous. Un bel exemple de notre engagement RSE pour un "mieux vivre ensemble" durable !

CONSTRUISONS ENSEMBLE UN PROJET POUR VOTRE RESIDENCE !

Vous avez des idées pour améliorer votre cadre de vie ? Vous souhaitez développer un projet collectif avec vos voisins pour renforcer la convivialité au sein de votre résidence ? Participez à un projet participatif !

Que ce soit la création d'un espace vert partagé, l'organisation d'ateliers entre résidents, l'aménagement d'un lieu de rencontre ou toute autre initiative, Montélimar-Agglomération Habitat est à votre écoute pour étudier et accompagner votre projet.

Comment participer ?

Partagez vos idées : Discutez avec vos voisins et imaginez ensemble un projet qui vous ressemble. Contactez-nous : Nous sommes à votre disposition pour échanger sur la faisabilité de votre projet et vous accompagner dans sa mise en place.

Contactez notre service au 06 72 96 08 28 ou par e-mail à :

contact@montelimar-agglomeration-habitat.fr

Ensemble, faisons de votre résidence un lieu de partage et de bien-être !

PARTAGEZ VOS SOUVENIRS !

Vous avez de vieilles photos de votre résidence ? Des images qui témoignent de son évolution au fil des années ?

Nous vous invitons à partager ces précieux souvenirs pour (re)découvrir ensemble le patrimoine et l'histoire de nos résidences.

Envoyez-nous vos photos à : contact@montelimar-agglomeration-habitat.fr

Les images collectées seront mises en valeur sur nos réseaux sociaux afin de retracer l'histoire de nos quartiers.

Important : Pour respecter le droit à l'image, les photos ne doivent pas faire apparaître de personnes reconnaissables.

Merci à tous pour votre participation et votre contribution à la mémoire collective !

